



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

4 novembre 2015

*Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°038



La version intégrale de ce document peut être consultée sur simple demande aux guichets d'accueil des préfectures et sous-préfectures de Bourgogne, ainsi que sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.bourgogne.gouv.fr>

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté préfectoral n° 15-77 BAG portant suppléance du préfet de la région Bourgogne pour la période du samedi 7 novembre 2015 au dimanche 8 novembre 2015 inclus



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
Bureau de l'administration générale

Arrêté préfectoral n°15-77 BAG
portant suppléance du préfet de la région Bourgogne
pour la période du samedi 7 novembre 2015
au dimanche 8 novembre 2015 inclus

Le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ; et notamment son article 39,

VU le décret du 12 juin 2014 nommant M. Eric DELZANT, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or (hors classe),

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne,

VU l'arrêté du 13 juillet 2015 nommant M. Eric PIERRAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bourgogne par intérim,

Considérant les absences simultanées du préfet de la région Bourgogne et du secrétaire général pour les affaires régionales par intérim du 7 novembre 2015 au 8 novembre 2015 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne, est chargé de la suppléance du préfet de la région Bourgogne, du 7 novembre 2015 au 8 novembre 2015 inclus.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne par intérim et le préfet de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne.

Fait à Dijon, le 23 OCT. 2015

Le préfet de la région Bourgogne,


Eric DELZANT